

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le - 8 FEV. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT

Tél. : 04. 84.35.42.65.

n° 75-2017 EA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 8 février 2018 il sera procédé, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du 5 mars au 6 avril 2018 inclus, sur le territoire de la commune de Trets, à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation requise au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement présentée par la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires", concessionnaire, en vue de procéder aux travaux d'aménagement de la ZAC René Cassin.

Cette opération prévoit la reprise et l'extension du réseau d'assainissement pluvial, qui est peu développé dans le secteur concerné par l'aménagement de la ZAC, la réalisation d'un dispositif de traitement des eaux pluviales et l'aménagement d'un bassin de rétention de 4500 m3 afin de compenser l'imperméabilisation de la ZAC et de maîtriser les rejets vers le milieu naturel.

A été désigné, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Marie Isnard - Commandant de police - retraité.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment le document d'incidences et la notice simplifiée Natura 2000 ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Trets pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, **du 5 mars au 6 avril 2018 inclus**, afin que chacun puisse le consulter gratuitement et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Trets - service de l'urbanisme - place du 14 juillet (13530) aux heures d'ouverture, le lundi et le jeudi de 8h00 à 12h00, le mardi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, bd Paul Peytral, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Trets, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante pref-ep-zaccassin@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

.../...

En outre les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Marie Isnard qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

Mairie de Trets - place du 14 juillet (13530)

- | | |
|-------------------------|------------------|
| - lundi 5 mars 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| - jeudi 8 mars 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| - mardi 13 mars 2018 | de 14h30 à 17h30 |
| - vendredi 16 mars 2018 | de 13h30 à 16h30 |
| - mercredi 21 mars 2018 | de 13h30 à 16h30 |
| - lundi 26 mars 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| - vendredi 30 mars 2018 | de 13h30 à 16h30 |
| - mercredi 4 avril 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| - vendredi 6 avril 2018 | de 13h30 à 16h30 |

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles émises auprès du commissaire lors des permanences seront consultables au siège de l'enquête (mairie de Trets - service de l'urbanisme - place du 14 juillet (13530)), aux heures d'ouverture, et les observations transmises par voie électronique y compris les données personnelles seront consultables sur le site internet de la Préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

L'ensemble des observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Trets ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation ou refus, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, pris au bénéfice de la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires". Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires" sise 2 rue Lapierre - 1310 Aix-en-Provence.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Lavergne, Chef de Projets - Tél. 04. 42.16.04.04.

Pour le Préfet
l'adjointe au chef de bureau



Christine HERBAUT